

Compte rendu de la séance du 10 janvier 2020

**Nombre de membres
en exercice: 11**

Séance du 10 janvier 2020

Présents : 10

L'an deux mille vingt et le dix janvier l'assemblée régulièrement convoquée le 10 janvier 2020, s'est réunie sous la présidence de Madame Josiane RACHET (Maire)

Sont présents: Josiane RACHET, Nicole FREYCYNEL, Jean FOURNIER, Jean Louis QUEILLE, Christian DELMAS, Béatrice GRENIER, Christian DEGUILHEM, Thierry CLARE, Carlos PENA FERNANDEZ, Danielle GUBERT

Excuses: Denis BEAUFILS

Secrétaire de séance: Christian DELMAS

Ordre du jour:

- Approbation des statuts du Syndicat Mixte Ouvert "Agence de Gestion et Développement Informatique" (A.GE.D.I)
- Présentation des travaux de voirie pour 2020
- Elections Municipales 2020.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer. Mme le Maire ouvre la séance à 20 heures.

Mme le Maire demande au CM l'autorisation d'inscrire à l'ordre du jour :

- Mise en place du RIFSEEP : complément à la DE n° 2017 045

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal accepte la proposition du maire.

1 Désignation du secrétaire de séance

Conformément à l'article L2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de recourir au vote à main levée et désigne à l'unanimité M. DELMAS Christian, secrétaire de séance.

2 Approbation du compte rendu du 22 novembre 2019 :

Mme le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur le compte rendu de la réunion du 22.11.2019 : aucune remarque n'est formulée par l'assemblée, le compte rendu du 22.11.2019 est approuvé à l'unanimité des présents.

Délibérations du conseil:

Mise en place du RIFSEEP : complément à la DE 2017 045 (DE 2020 001)

Mme le Maire rappelle la délibération de mise en place du RIFSEEP -IFSE et CIA, DE n° 2017 045 du 15 décembre 2017, ainsi que la délibération DE 2019 036 portant création d'emplois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal souhaite que les agents relevant du cadre d'emploi des Adjointes administratifs, groupe 2, bénéficient du régime indemnitaire.

Le Comité technique sera saisi pour avis, au vu de cet avis, le conseil municipal délibérera.

APPROBATION des statuts du Syndicat Mixte Ouvert "Agence de Gestion et Développement Informatique" (A.GE.D.I) (DE 2020 002)

Pour rappel le syndicat mixte A.GE.D.I. a été constitué par arrêté préfectoral le 22 janvier 1998. Les statuts ont ensuite été modifiés par un arrêté du 16 juin 2011 qui a entériné la transformation du syndicat mixte en syndicat intercommunal ayant pour objet la mutualisation des services informatiques, télématiques et prestations de services portant sur la mise en œuvre des nouvelles technologies et d'accompagnement des collectivités membres dans le fonctionnement et le développement de leur système d'information (NTIC).

Le syndicat a décidé, à la demande de l'administration, de revoir ses statuts. Il est décidé d'adapter la forme juridique aux besoins en passant de syndicat mixte fermé à Syndicat Informatique Mixte Ouvert et de modifier l'objet du syndicat (article 3).

Après approbation des statuts par le comité syndical lors de la séance du 4 décembre 2019, le Syndicat A.GE.D.I. sollicite ses membres afin de délibérer sur le projet de modification statutaire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE l'ensemble des modifications statutaires et les nouveaux statuts du Syndicat Mixte A.GE.D.I., joint en annexe,
- APPROUVE le passage de syndicat mixte fermé en Syndicat Mixte Ouvert,
- APPROUVE la modification de l'objet du syndicat,
- AUTORISE Madame le Maire, à effectuer les démarches nécessaires pour valider les nouveaux statuts du Syndicat informatique A.GE.D.I.

Présentation des travaux de voirie pour 2020 (DE 2020 003)

Mme le Maire indique que des travaux de voirie pourraient être réalisés dans le village de Riouzal en 2020 au niveau des voies suivantes :

- de la RD 136 à la maison Cueille Ludovic
- de la RD 136 au portail de la propriété Rieux Jérôme
- de la RD 136 (dépôt containers) à la maison Capelle Patrick
- la bretelle reliant les deux voies ci-dessus.

Corrèze Ingénierie a établi un devis de travaux : 34 924 € HTVA.

Ensuite l'entretien de la voirie forestière (RD / massif de Rioubazet) est également évoqué.

M. QUEILLE Jean Louis rappelle le problème signalé lors de précédentes réunions du CM- problème d'affaissement sur la VC de La Pagésie au niveau de la Propriété Delmas Philippe et Françoise-. Ce problème peut être résolu par élargissement de la vc avec emprise sur le terrain appartenant à la famille Delmas.En cas de refus de cession à l'amiable de terrain, une DUP peut être engagée, mais dans un premier temps il est nécessaire de notifier aux propriétaires ce problème par lettre.

M. QUEILLE propose de mettre en place un panneau de priorité de passage.

Ces travaux de voirie pourraient être subventionnés par le CD19, à hauteur de 40%.